

RÈGLEMENT INTÉRIEUR REPERKUSOUND

Article 1 : Objet et champ d'application

Le présent règlement intérieur a pour objectif de garantir un environnement sûr, inclusif et respectueux pour tou·te·s les participant·e·s, membres du personnel et bénévoles, en définissant les règles applicables sur le site du festival Reperkusound (ci-après dénommé « Festival »).

Le présent règlement est disponible sur le site officiel (www.reperkusound.com). Tout·e participant·e s'engage à en respecter les termes.

Article 2 : Accessibilité

Validité des billets

L'accès au Festival est conditionné à la présentation d'un billet valide à la date et à l'heure indiquées sur ce dernier.

Objets interdits et sécurité

Une fouille des sacs et une vérification des effets personnels seront systématiquement effectuées à l'entrée du site du Festival.

Pour le respect et la sécurité de toute personne présente dans l'enceinte du Festival, certains objets sont interdits sur le site. La liste des objets interdits est disponible sur le site internet du Festival (www.reperkusound.com/faq).

Toute personne se présentant en possession d'objets interdits se verra refuser l'accès dans l'enceinte du Festival en l'état.

Mineur·e·s :

Les mineur·e·s de moins de 16 ans ne sont pas autorisé·e·s à entrer dans l'enceinte du Festival, même accompagné·e·s d'un·e majeur·e.

Sortie définitive :

Toute sortie de l'enceinte du Festival est définitive.

Article 3 : Comportements

Engagement du Festival :

Le Festival Reperkusound s'engage à prévenir et lutter contre toutes les formes de violences, discriminations et harcèlements, notamment celles fondées sur le genre, l'ethnie, les croyances, l'orientation sexuelle, le handicap ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Lutte contre les violences :

Toute forme de violence, de harcèlement ou d'intimidation à caractère sexiste, sexuel et/ou discriminatoire est strictement interdite. Le Festival met en place :

- Des outils de prévention et de sensibilisation accessibles aux participant·e·s et au personnel.
- Un dispositif de signalement pour permettre de rapporter des comportements inappropriés.
- Des personnes formées pour écouter, accompagner et soutenir les victimes ou témoins.

Comportements :

Chaque participant·e doit adopter un comportement respectueux envers tou·te·s, incluant les membres du personnel, les bénévoles et les autres festivalier·e·s.

Chaque participant·e est tenu·e de respecter les lieux d'accueil du Festival.

Sanctions :

Toute personne auteur·rice de comportements violents, discriminatoires ou harcelants peut être immédiatement exclue du Festival par l'Organisateur et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Article 4 : Signalement et accompagnement

Signalement :

Les participant·e·s, témoins et/ou victimes de comportements inappropriés sont encouragé·e·s à les signaler auprès de l'équipe de sécurité et/ou tout·e membre du personnel.

Accompagnement des victimes :

Le Festival met en place un protocole d'écoute, de gestion et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le Festival propose une orientation vers des associations spécialisées.

Article 5 : Objets personnels

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels. Les objets trouvés seront regroupés au stand de merchandising et/ ou au PC sécurité pendant le Festival, puis disponibles au siège de l'association Mediatone après l'événement.

Plus d'informations sont disponibles sur le site du Festival dans la rubrique FAQ (www.reperkusound.com/faq).

Article 6 : Moyens de paiement

Les paiements dans l'enceinte du Festival s'effectuent uniquement par carte bancaire ou via le système cashless.

Les informations pratiques concernant le cashless sont disponibles sur le site du Festival dans la rubrique FAQ (www.reperkusound.com/faq).

Article 7 : Droit à l'image

Le Festival est susceptible de faire l'objet de captations photos et/ou vidéos à des fins de promotion et de communication des activités de l'Organisateur sur tout support connu et inconnu à ce jour.

En accédant au Festival, le participant accepte l'utilisation, l'exploitation et la diffusion, de tout ou partie des captations sur lesquelles il apparaît, sans limitation de temps ou de territoire, par l'Organisateur, pour la promotion et/ou la communication de ses activités.

L'Organisateur s'interdit de procéder à une exploitation, une diffusion et/ou une utilisation des captations susceptible de porter atteinte à la réputation du participant, à sa dignité et/ou à son intégrité. L'Organisateur s'engage à respecter les lois et les règlements en la matière.

Article 8 : Sanctions

Tout manquement au présent règlement ou à la législation française pourra entraîner une exclusion sans remboursement du Festival et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.